

s'allonge par terre. Les voisins accourent pour le relever et le trouve exaspéré par le vin, la colère et le dépit. La bonne Carmel vient à la rescousse, tenant un bâton à la main.

—Que le diable emporte le bouillon ! s'écrie le père Trinquet.

—Que le diable emporte le vin ! répond Carmèle.

—Tais-toi, ne me fais pas monter la moutarde au nez. — Et en disant cela, il lui lance un regard de sanglier en furie.

La pauvre femme se tut, mais elle se donne la satisfaction de raconter l'aventure de fil en aiguille à qui le désirait. Et le monde d'en faire des gorges chaudes ; mais le plus triste, c'est qu'on prit la chose au sérieux. Dès le lendemain, en effet, les commères tinrent chapitre et commentèrent l'événement. La conclusion fut qu'il fallait voir là un châtiment visible et palpable de Dieu, parce que le père Trinquet, étant un riche boucher et même un des premiers négociants, ne voulait pas concourir aux frais du clocher.

(A continuer.)

---

## CONDITIONS.

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que D'UN ÉCU, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme.

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice  
M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, et  
M. Pierre Picard marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé J. Gagné, du séminaire de cette localité, nous rendra les mêmes services.